

# L'ATELIER MANGA DE KURU

---

## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX COURS HEBDOMADAIRES DE L'ATELIER MANGA DE KURU 2026-2027

---

Pour valider votre inscription, merci de me retourner par élève inscrit :

- **Le formulaire d'inscription** lisiblement complété et signé
- **Les conditions générales de vente** lues, approuvées et signées
- **Le règlement intérieur** lu, approuvé et signé par l'élève
- **La fiche de renseignement élève** lisiblement complétée et signée
- **Une attestation de responsabilité civile** au nom de l'élève inscrit pour l'année scolaire de l'inscription

Sur place au 34 Avenue des Pyrénées – 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

OU

Par mail à [kuru.mbc@gmail.com](mailto:kuru.mbc@gmail.com)

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Une fois le dossier d'inscription réceptionné et validé, vous recevrez :

- **La facture globale ou le devis** (pour le paiement en plusieurs échéances) correspondant à votre inscription

Vous devrez alors vous acquitter du **montant total** ou **du premier versement** (uniquement pour une inscription à l'année payable en plusieurs fois) dû au plus tard lors du premier cours.

**Début des cours le 21/09/2026 – Fin des cours le 03/07/2027**

Cours hebdomadaires hors vacances scolaires & jours fériés

33 séances réparties sur l'année (11 séances par trimestre)

**Pour toute inscription à l'année avant le 01/09/2026, bénéficiez d'un cours bonus la semaine du 14/09/2026 !**

## EMPLOI DU TEMPS PROVISOIRE 2026-2027

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi		
09:00		Cours Particuliers		Cours Particuliers	Cours Particuliers	Manga 1 <sup>ère</sup> Année		
09:30								Manga 2/3 <sup>ème</sup> Année
10:00								Dessin Ados & Adultes
10:30								
11:00								
11:30								
12:00								
12:30								
13:00						Mini Manga		
13:30						Manga 1 <sup>ère</sup> Année		
14:00						Manga 2/3 <sup>ème</sup> Année		
14:30						Spé Narration & Planches		
15:00						Spé Illustration & Couleurs		
15:30								
16:00								
16:30								
17:00		Manga 1 <sup>ère</sup> Année						
17:30		Manga 2/3 OU Spé Illustration						
18:00		Manga Adultes						
18:30								
19:00								
19:30								
20:00								

L'emploi du temps proposé se compose au fur et à mesure des inscriptions. Si certains créneaux ne trouvent pas leur public, j'adapte leur contenu selon les demandes.

Merci d'indiquer dans le formulaire d'inscription le ou les créneaux à privilégier pour votre inscription. La répartition sera effective à partir de Septembre.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026-2027 – Cours hebdomadaires

Nom et prénom de l'élève : ..... Date de naissance : .....

## FACTURATION & CONTACT

Nom et prénom (apparaissant sur la facture) : .....

Adresse de facturation : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Email (pour recevoir les factures et informations concernant les cours) : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

## **ÉTAPE 1 – JE CHOISIS MON COURS ET MA FORMULE**

Je coche la case qui correspond au(x) cours choisis (sous réserve de disponibilité) :

<b>COURS COLLECTIFS du 21/09/26 au 03/07/27 (Hors vacances scolaires) – Durée des cours : 1h/séance</b>				
<b>Cours</b>	<b>Public</b>	<b>À l'année</b>	<b>Au trimestre</b>	<b>À la séance sans engagement</b>
Mini Manga (8-10 ans)	Débutants de 8 à 10 ans	<input type="checkbox"/> 395€	<input type="checkbox"/> 165€	<input type="checkbox"/> 18€
Manga 1ère Année (Ados)	Débutants à partir de 10 ans	<input type="checkbox"/> 595€	<input type="checkbox"/> 250€	<input type="checkbox"/> 30€
Manga 2ème/3ème Année & Plus (Ados)	Élèves ayant déjà effectué au moins une année avec moi	<input type="checkbox"/> 595€		
Manga (Adultes)	Adultes tous niveaux	<input type="checkbox"/> 595€	<input type="checkbox"/> 250€	<input type="checkbox"/> 30€
Dessin (Ados/Adultes)	Débutants à partir de 10 ans	<input type="checkbox"/> 595€	<input type="checkbox"/> 250€	<input type="checkbox"/> 30€
Spé Manga Illustration & Cou- leur (Ados/Adultes)	Élèves intermédiaires à avan- cés	<input type="checkbox"/> 595€		
Spé Manga Narration & Planches (Ados/Adultes)	Élèves intermédiaires à avan- cés	<input type="checkbox"/> 595€		

Pour l'inscription à l'année d'une même personne à plusieurs cours différents (hors Mini Manga), des formules combinées sont proposées :

<b>FORMULES MULTI-COURS – Pour l'inscription d'une même personne à plusieurs cours différents (hors Mini Manga)</b>		
<input type="checkbox"/> <b>2 cours différents</b> <b>Forfait : 950€</b> (au lieu de 1 190€, soit 240€ d'économie)	<input type="checkbox"/> <b>3 cours différents</b> <b>Forfait : 1 350€</b> (au lieu de 1 785€, soit 435€ d'économie)	<i>Indiquer les cours choisis ci-dessus en co- chant les cases correspondantes</i>

Matériel et supports d'exercices mis à disposition pendant les cours. Sauf mention contraire, il n'y a pas d'essai gratuit, tous les cours sont dus.

**NOUVEAU : Accès Premium à l'Académie Manga de Kuru en ligne inclus** pour toute inscription **à l'année, hors Mini Manga** (valeur 295€/an) : communauté, défis, ressources pédagogiques, contenus des cours et espace d'échange entre les séances. L'inscription au trimestre ou à la séance ne donne pas accès à la formation en ligne.

## HORAIRES

Pour les cours avec plusieurs créneaux dans la semaine, je renseigne un ou plusieurs horaires compatibles avec mon emploi du temps (l'horaire définitif sera confirmé à la rentrée en Septembre) :

.....  
.....

## ÉTAPE 2 – J'APPLIQUE UNE REMISE

**Important :** Les remises ne sont pas cumulables. Les forfaits multi-cours (2 ou 3 cours) sont déjà des tarifs réduits : ils ne se cumulent pas avec les offres ci-dessous.

<b>UNE SEULE remise possible – Je coche la situation qui me correspond (A, B ou C). Si aucune, je passe directement au total.</b>	
<input type="checkbox"/> <b>A – TARIF FAMILLE – 5% (à partir de l'inscription de 2 membres d'un même foyer) – 1 dossier par élève</b>	
Cours à l'année (Manga, Spécialisation, Dessin)	565,25 €
Mini Manga à l'année	375,25 €
Cours au trimestre (Manga, Spécialisation, Dessin)	237,50 €
Mini Manga au trimestre	156,75 €
Nom du ou des autres membre(s) inscrit(s) : .....	
<input type="checkbox"/> <b>B – JE SUIS FILLEUL(E) – 5% (parrainé(e) par un(e) élève inscrit(e) à l'année ayant déjà suivi des cours à l'atelier)</b>	
Cours à l'année (Manga, Spécialisation, Dessin)	565,25 €
Mini Manga à l'année	375,25 €
Nom de mon parrain / ma marraine : .....	
<input type="checkbox"/> <b>C – JE SUIS PARRAIN / MARRAINE (sur mon inscription à l'année hors multi-cours)</b>	
1 filleul inscrit : – 10% (595€ → <b>535,50€</b> / 395€ → 355,50€)	..... €
2 filleuls inscrits : – 20% (595€ → <b>476,00€</b> / 395€ → 316,00€)	..... €
3 filleuls inscrits : – 30% (595€ → <b>416,50€</b> / 395€ → 276,50€)	..... €
Noms de mes filleul(e)s : 1) ..... 2) ..... 3) .....	

## ÉTAPE 3 – JE CALCULE MON TOTAL

Je reporte ici le tarif de mon cours ou de ma formule multi-cours (Étape 1), ou le montant remisé de mon inscription si j'ai coché A, B ou C (Étape 2) :	..... €
<b>TOTAL À PAYER</b>	..... €

## MODE DE REGLEMENT

**Je règle la totalité** d'avance le .....

OU pour une inscription à l'année uniquement :

**Je règle en 3 fois** (à chaque début de trimestre)

Exemple pour 1 cours à 595€ : premier versement de 199€ puis 2 x 198€ (Mini Manga à 395€ : 1er versement 135€ puis 2 x 130€)

**Je règle en 10 fois** (à chaque début de mois)

Exemple pour 1 cours à 595€ : 10 x 59,50€ (Mini Manga à 395€ : 10 x 39,50€)

Je choisis de régler par :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de « MANON BORDES EI »
- CB via Stripe (depuis la facture)
- Virement bancaire

**RIB**

IBAN : FR76 4061 8804 8400 0402 5388 737 BIC/SWIFT : BOUS FRPP XXX
-----------------------------------------------------------------------

**Date et signature :**

**Commentaires :**

.....

.....

.....

.....

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – L'ATELIER MANGA DE KURU

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la prestation de services proposés par Mme Manon BORDES aux inscrits de l'Atelier Manga de Kuru.

## 1. OBJET

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par Mme Manon BORDES EI, SIREN 518 043 575, dont le siège social est au 34 Avenue des Pyrénées, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH, ci-après dénommée « le prestataire » et d'autre part par toute personne physique ou morale souhaitant retenir les services du prestataire, ci-après dénommée « l'inscrit ».

L'inscrit et à défaut, ses représentants légaux, déclarent avoir la pleine capacité juridique permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

## 2. PRESTATIONS

Les cours particuliers et cours collectifs hebdomadaires sont proposés dans les locaux « L'Atelier Manga de Kuru » au 34 Avenue des Pyrénées, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH suivant le calendrier scolaire et selon une périodicité communiquée au moment de l'inscription. Les stages ont lieu pendant les vacances scolaires (zone C).

Le matériel adapté est prêté pendant toute la durée des prestations et les supports d'exercices sont fournis.

Le planning de l'atelier est consultable sur : [www.kuru-abc.com/réserver-un-cours](http://www.kuru-abc.com/réserver-un-cours)

### 2.1 COURS PARTICULIERS & ATELIERS PONCTUELS

Les cours particuliers de dessin ou manga, en présentiel ou en ligne durent 1h et sont proposés sur rendez-vous et sans engagement.

Le prestataire est susceptible de proposer d'autres ateliers ponctuels dont les modalités sont précisées au moment de l'inscription.

### 2.2 COURS COLLECTIFS HEBDOMADAIRES

Les cours collectifs hebdomadaires durent 1h. L'inscription à l'année comprend 33 séances réparties sur l'année scolaire (11 séances par trimestre), hors vacances scolaires et jours fériés. L'inscription au trimestre comprend 11 séances.

Les cours collectifs hebdomadaires sont proposés à l'inscription à l'année. Les cours Mini Manga, Manga 1ère année, Manga Adultes et Dessin sont en outre proposés au trimestre ou à la

séance, sous réserve de places disponibles. Les autres cours (Manga 2ème/3ème année & plus, Spé Illustration & Couleur, Spé Narration & Planches) sont proposés à l'année uniquement.

L'inscription à l'année engage l'inscrit pour la totalité de l'année scolaire ; l'inscription au trimestre engage l'inscrit pour la totalité du trimestre concerné. Les cours sont dus d'avance ou selon un échéancier défini dans la rubrique 4.2.

Pour l'inscription à l'année d'une même personne à plusieurs cours différents (hors Mini Manga), des formules combinées sont proposées (cf. rubrique 4.1).

L'inscrit sélectionne un créneau horaire pour son ou ses cours et s'engage à le respecter pendant toute la durée de son inscription.

L'accès Premium à l'Académie Manga de Kuru (plateforme Skool) est inclus pour les seules inscriptions à l'année aux cours hors Mini Manga, pendant toute la durée de leur inscription (valeur 295€/an). L'accès est nominatif et incessible. Il prend fin automatiquement à l'issue de l'année scolaire d'inscription, sauf reconduction par souscription d'un nouvel abonnement de l'inscrit. Les inscriptions au trimestre ou à la séance, ainsi que le cours Mini Manga, ne donnent pas accès à la plateforme Skool.

### 2.3 STAGES

Les stages sont proposés selon les formats suivants : stage 1 journée à thème (6h), stage demi-journée à thème (3h), stage Mini Manga 8-10 ans (2h), stage 2,5 jours Illustration (15h) et stage 2,5 jours Mini-BD (15h).

Le prestataire se réserve le droit d'annuler un stage si un minimum de 3 inscrits n'est pas atteint.

## 3. INSCRIPTIONS

Sauf indication contraire, toute prestation de cours hebdomadaire ou stage doit faire l'objet d'une inscription préalable.

Selon les formules et cours choisis, les modalités d'inscription diffèrent et sont communiquées à l'inscrit au moment de la réservation.

Dans tous les cas, l'inscrit s'engage à communiquer au prestataire toutes les informations demandées et nécessaires à son inscription.

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Toute demande d'inscription incomplète pourra être refusée.

L'inscription à l'année aux cours collectifs hebdomadaires en cours d'année reste possible au début de chaque nouveau trimestre, sous réserve de places disponibles ; le tarif est alors calculé au prorata des trimestres restants. Pour les cours éligibles, l'inscription au trimestre est possible au début de chaque trimestre, et l'inscription à la séance avant chaque séance, dans la limite des places disponibles.

### 3.1 ASSURANCE

Le prestataire est couvert par sa propre responsabilité civile professionnelle.

Une attestation de responsabilité civile au nom de l'inscrit, valable pendant toute la durée des prestations, est demandée pour couvrir tout risque de dommages éventuels qu'il pourrait causer.

### 3.2 REGLEMENT INTERIEUR

L'inscrit s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du lieu d'activité du prestataire.

## 4. TARIFICATION & PAIEMENT

Pour toute inscription, une facture peut être délivrée sur simple demande.

### 4.1 TARIFS

Les tarifs en vigueur sont indiqués en euros et consultables sur :

[www.kuru-abc.com](http://www.kuru-abc.com)

Les cours collectifs hebdomadaires sont proposés à l'année au tarif de 595€ par cours, à l'exception du cours Mini Manga (8-10 ans) au tarif de 395€.

Pour les cours éligibles (Mini Manga, Manga 1ère année, Manga Adultes, Dessin), des tarifs au trimestre et à la séance sont également proposés : Mini Manga 165€ le trimestre et 18€ la séance ; Manga 1ère année, Manga Adultes et Dessin 250€ le trimestre et 30€ la séance.

Le tarif de chaque prestation est communiqué à l'inscrit lors de la réservation ou inscription.

La TVA est non applicable, art. 261-4-4° b du CGI.

Pour l'inscription à l'année d'une même personne à plusieurs cours différents (hors Mini Manga), des formules combinées sont proposées : 950€ pour 2 cours et 1 350€ pour 3 cours. Ces forfaits ne sont pas cumulables, sur une même inscription, avec le tarif famille ou l'offre de parrainage.

Un tarif famille de -5% est proposé à partir de la deuxième inscription d'un même foyer ; il s'applique sur l'inscription du ou des membres supplémen-

taires, qu'elle soit à l'année ou au trimestre. Ce tarif n'est pas cumulable, sur une même inscription, avec la formule multi-cours ni avec l'offre de parrainage.

Les anciens inscrits (cours ou stages) peuvent bénéficier d'une offre de parrainage sur leur inscription à l'année : une remise de 5% est accordée au filleul tandis que le parrain bénéficie de -10%.

Le parrain peut cumuler jusqu'à 3 parrainages, soit jusqu'à -30% sur son inscription. L'offre de parrainage n'est pas cumulable, sur une même inscription, avec la formule multi-cours ni avec le tarif famille.

L'offre de parrainage s'applique aux inscriptions à l'année. L'inscription à la séance ne donne droit à aucune remise.

Tous les inscrits à l'année bénéficient de 20% de remise sur tous les stages durant leur période d'inscription.

L'accès Premium à l'Académie Manga de Kuru (Skool) est inclus dans le tarif des seules inscriptions à l'année aux cours hors Mini Manga (valeur 295€/an).

Le prestataire se réserve le droit de modifier le prix de ses prestations à tout moment. Dans ce cas, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.

## 4.2 ÉCHÉANCES

Le paiement des cours particuliers et ateliers ponctuels est dû à la séance.

Le règlement est dû d'avance pour les inscriptions en stage.

Pour les inscriptions à l'année en cours collectifs hebdomadaires, le montant total de l'inscription est dû d'avance. Des facilités de paiement sont applicables :

- 3 échéances : à chaque début de trimestre, au plus tard à la première séance du trimestre.

OU

- 10 mensualités : à chaque début de mois, au plus tard à la première séance dans le mois.

Pour les inscriptions au trimestre, le montant du trimestre est dû d'avance, au plus tard à la première séance du trimestre. Pour les inscriptions à la séance, le paiement est dû avant chaque séance.

## 4.3 MODE DE PAIEMENT

L'inscrit peut régler les prestations en espèces, par carte bancaire via l'application Stripe (depuis la facture), par chèque à l'ordre de « Manon Bordes El » ou par virement bancaire.

IBAN : FR76 4061 8804 8400 0402 5388 737

BIC/SWIFT : BOUS FRPP XXX

Pour les stages uniquement, l'inscrit peut régler par chèques vacances ANCV Classic ou Connect. Il n'est pas possible de rendre la monnaie sur les chèques vacances.

## 5. ABSENCES & ABANDONS

### 5.1 ABSENCES DE L'INSCRIT

L'inscription annuelle aux cours collectifs hebdomadaires correspond à un forfait global comprenant l'ensemble des 33 séances de l'année scolaire. Le tarif est dû dans sa totalité, indépendamment du nombre de séances effectivement suivies par l'inscrit.

En cas d'absence de l'inscrit, quel qu'en soit le motif (maladie, indisponibilité, oubli, départ en vacances hors calendrier scolaire, etc.), la séance manquée ne donne lieu à aucun remboursement, ni total ni partiel, ni à aucun avoir.

**Aucune séance manquée ne fait l'objet d'un rattrapage ni d'un report**, quel que soit le motif de l'absence et qu'elle ait ou non été signalée à l'avance. Il est demandé de prévenir le prestataire en cas d'absence, à titre d'information uniquement.

Pour les cours éligibles à l'accès Premium à l'Académie Manga de Kuru (cours hors Mini Manga), l'inscrit retrouve sur la plateforme Skool les contenus et ressources associés aux séances, lui permettant de poursuivre sa progression entre les cours. Cet accès ne constitue pas un rattrapage de la séance manquée.

Au-delà de 3 absences non justifiées, consécutives ou non, l'inscrit pourra être exclu sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement, le montant de l'inscription restant dû en totalité.

### 5.2 ABSENCES DU PRESTATAIRE

Si le prestataire n'a pas la capacité d'assurer une séance, son absence sera annoncée dans les meilleurs délais par tout moyen jugé adapté. La séance sera reportée à une date ultérieure, dans la mesure du possible.

Si aucun report n'est possible avant la fin de l'année scolaire, seul le montant correspondant aux séances effectivement annulées et non assurées sera remboursé au prorata.

Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être réclamé.

### 5.3 ABANDON EN COURS D'INSCRIPTION

L'inscription à l'année aux cours collectifs hebdomadaires engage l'inscrit pour la totalité de l'année scolaire ; l'inscription au trimestre engage l'inscrit pour la totalité du trimestre. En cas d'abandon en cours

d'inscription, le montant total de l'inscription (année ou trimestre) reste dû en totalité, y compris pour les inscrits ayant opté pour un paiement échelonné (3 fois ou 10 fois). Les échéances restantes demeurent exigibles aux dates prévues.

Seul un cas de force majeure, dûment justifié par un document probant, peut donner lieu à un arrêt anticipé de l'inscription et au remboursement des séances non encore consommées au prorata, à compter de la réception du justificatif par courrier recommandé.

*Cas de force majeure : L'événement rendant impossible la poursuite des cours doit avoir un caractère extérieur, imprévisible et irrésistible. Exemple : déménagement de l'inscrit à plus de 50 km de l'atelier, problème de santé invalidant durable attesté par certificat médical, catastrophes naturelles, inondations, tremblements de terre, terrorisme, actes de guerre, épidémies, incendies ou autre événement hors de contrôle de l'inscrit ou de ses représentants légaux.*

## 6. DIVERS

### 6.1 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques, logos, dessins, modèles, images, textes, photos, et autres supports d'exercices sont la propriété exclusive du prestataire. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est strictement interdite.

### 6.2 TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le prestataire s'engage à protéger les données personnelles de l'inscrit et à respecter la réglementation en vigueur. Les données collectées ne sont utilisées que pour la facturation et les échanges avec l'inscrit et ne sont pas communiquées à des tiers.

### 6.3 LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

**Mention à recopier : « Lu et approuvé »**

.....

.....

**Fait à :** .....

**Le :** .....

**Date et signature de l'inscrit (ou de son représentant légal) :**

# REGLEMENT INTERIEUR – L'ATELIER MANGA DE KURU

## RESPECT DES HORAIRES

Tout élève inscrit s'engage à assister à son cours, atelier ou stage et doit en **respecter les dates et horaires**.

Les cours et ateliers hebdomadaires sont proposés suivant le calendrier scolaire et selon une périodicité communiquée au moment de l'inscription. Les stages ponctuels ont lieu pendant les vacances scolaires (zone C).

Le planning de l'atelier est consultable sur [www.kuru-abc.com/réserver-un-cours](http://www.kuru-abc.com/réserver-un-cours)

- En cas d'absence de l'élève : Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais. Aucun rattrapage ne sera proposé sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement.

- En cas d'absences répétées de l'élève : Au-delà de 3 absences non justifiées consécutives ou non, l'élève sera automatiquement exclu sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement.

- En cas d'absence de l'intervenant : Si l'intervenant n'a pas la capacité d'assurer une séance, son absence sera annoncée dans les meilleurs délais par tout moyen jugé adapté. La séance sera reportée à une date ultérieure, si possible. Si un report n'est pas possible, seul le paiement d'avance des séances annulées sera remboursé sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement.

## PAIEMENT DES COURS

Sauf mention contraire, tous les cours sont dus au tarif en vigueur le jour de l'inscription.

Au moment de la réservation des cours, stages ou ateliers, il est défini une ou plusieurs dates d'échéances pour le règlement des prestations.

**Tout élève inscrit n'ayant pas réglé les cours facturés à l'échéance se verra refuser l'accès aux cours tant que la situation n'aura pas été régularisée.**

Une facture pourra être délivrée sur simple demande.

## RESPECT D'AUTRUI

Dans le cadre des cours, stages, ateliers ou toute autre animation proposée, **il est demandé d'adopter un comportement respectueux et courtois envers toute personne** : enseignant, élève, intervenant, visiteur.

Tout propos ou acte, de nature à porter un préjudice physique ou moral à toute personne dans les locaux de l'atelier déclenche des sanctions allant d'un simple avertissement à l'exclusion définitive, voire des poursuites.

## RESPECT DES LOCAUX

Tout élève inscrit et accueilli à l'atelier s'engage à veiller au respect de la propreté et à l'intégrité des locaux et du mobilier.

**Les élèves inscrits participent à l'entretien des locaux et du matériel en rangeant le matériel et leur espace de travail à la fin de chaque séance de sorte qu'un autre cours puisse démarrer dans de bonnes conditions.**

Il est interdit de se balancer sur les chaises.

Il est interdit de toucher aux éléments de décoration, fournitures, plantes, articles proposés à la vente, radiateurs et équipements électroniques.

Il est interdit de rentrer dans les bureaux et espaces privés sans y avoir été invité.

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

Les toilettes sont mises à disposition des élèves inscrits. Il est demandé de garder ce lieu propre et en bon état de marche. Dans un espace partagé, la lunette des toilettes reste baissée !

## NOURRITURE ET BOISSONS

La consommation de nourriture et de boisson non-alcoolisée est tolérée dans le cadre des goûters d'anniversaire et pauses repas durant les stages.

Il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons pendant les cours,

ateliers et stages, à l'exception de l'eau.

## RESPECT DU MATÉRIEL

Du matériel spécifique est mis à disposition des élèves pendant les cours, ateliers et stages. Il est demandé aux élèves d'en prendre soin afin qu'il puisse servir à d'autres après eux. **Toute dégradation, perte ou vol, peut entraîner une facturation supplémentaire visant à remplacer le matériel.**

Le matériel reste à tout moment la propriété de Manon Bordes, responsable de l'Atelier Manga de Kuru. En cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels de l'élève, l'Atelier Manga de Kuru et ses représentants ne pourront pas être tenus pour responsables.

## SUPPORTS D'EXERCICES

Certains supports d'exercices, fiches pratiques et fiches conseil sont proposés pendant les cours, ateliers et stages et sont **réservés à un usage strictement personnel**.

Toute reproduction, intégrale ou partielle, matérielle ou immatérielle, est réputée non-autorisée et pourra donner lieu à des poursuites.

## RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux.

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur des locaux.

Tout élève inscrit adoptant un comportement jugé dangereux envers toute personne présente dans les locaux ou envers lui-même recevra une sanction immédiate.

**Mention à recopier : « Lu et approuvé »**

.....

.....

Fait à : .....

Le : .....

**Signature de l'élève**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2026-2027

Nom et prénom de l'élève : ..... Date de naissance : .....

**Informations particulières** à connaître pour assurer l'accueil de l'élève dans les meilleures conditions (allergies, affections longue durée, troubles particuliers, etc.) :

.....  
.....  
.....

### CONTACT DE L'ÉLÈVE

Email (pour recevoir d'éventuels devoirs à faire à la maison) : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Pour les élèves mineurs :

Nom et prénom du responsable légal : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Personnes autorisées à venir récupérer l'élève mineur à la fin de la séance : .....

.....

**Personne à prévenir en cas d'urgence :** .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

### CONSETEMENTS

Pour les élèves mineurs :

- J'autorise l'élève à se rendre aux cours et à repartir seul à la fin de la séance.
- J'autorise les représentants de L'Atelier Manga de Kuru à encadrer des sorties à l'extérieur.
- J'autorise l'élève à rejoindre et à participer dans la communauté Skool de l'Atelier Manga de Kuru.

Je scanne le QRCode ci-contre pour créer un compte gratuit sur Skool.com et rejoindre la communauté des élèves en ligne. J'indique ici le nom visible sur le compte pour que l'accès au contenu premium soit débloqué en cas d'inscription à l'année (hors Mini Manga) :



.....

J'autorise les représentants de L'Atelier Manga de Kuru à prendre des photos pendant les cours et à garder une trace des projets réalisés à l'atelier afin de les utiliser comme supports de communication.

Je souhaite être informé(e) des prochaines offres de cours, ateliers et stages à l'adresse e-mail suivante :

.....

**Date et signature**

Commentaires :

.....  
.....  
.....